

DÉLIBÉRATION n° B2017/108

L'an deux mille dix-sept et le 08 Juin à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents :** B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, A. PIASER, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, B. FOURCADE, JP. CABOS, J. DEVAUD

**Absents excusés :** N. SALCUNI, F. ROYO, S. SIMOIS, J. ABADIE

**Objet : Convention retraite avec le centre de gestion de la fonction publique**

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de l'établissement et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFF,

Considérant la convention dont l'objet est de fixer le rôle d'intermédiaire du CDG 65 à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les Centres de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF consistant en :

- une mission d'information et de formation multifonds au profit des collectivités et de leurs agents,
- une mission d'intervention sur les dossiers adressés à la CDC en tant que gestionnaire de la CNRACL.

Considérant une rémunération à l'acte du Centre de Gestion en fonction des dossiers traités à la demande expresse de la communauté :

- |   |     |
|---|-----|
| - Simulation de pension                 | 50  |
| - Estimation Individuelle Globale (EIG) | 75  |
| - Liquidation de pension                | 100 |

Monsieur le Président propose d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion.

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DECIDE

- d'adhérer au service retraite mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le 19 JUIN 2017